

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

AMENDEMENT

N° CD123

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* L'article L. 131-12 est complété par la phrase suivante :

« Une fois par an le comité d'orientation s'entretient avec les représentants des chambres d'agriculture afin d'échanger sur les actions de l'Office Français de la Biodiversité auprès du monde agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plus d'un an l'office français de la biodiversité subit les attaques de personnalités politiques et de représentants du monde agricole qui voient en cette institution la raison du mal-être de la profession. Institution garante de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, l'office français de la biodiversité agit en tant que police judiciaire et administrative en cas de non-respect des règles relatives à la protection de l'environnement, des espèces végétales et animales, auprès de nombreux publics.

Afin d'engager un dialogue qui selon certains témoignages serait rompu entre cette institution et le monde agricole, cet amendement suggère que le comité d'orientation de l'OFB rencontre une fois par an les représentants des chambres d'agriculture.